

ARTICLE 1 : ORGANISATION

SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB S.A.R.L .au capital social de 38 376 000,00 DHS dont le siège social est Lotissement La Colline 2, lot 12, 4ème étage, Sidi Maarouf 20190 Casablanca. Inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 209371, organise le JC “**Tombola Q6B6**” La participation au jeu-concours se déroule du 26/06/2024 au 10/07/2024 à 14H00.

ARTICLE 2 : PRINCIPE du challenge

SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB invite les personnes ayant complété l'ensemble du formulaire suivant “https://www.samsung.com/n_africa/unpacked/” à tenter de gagner un téléviseur Samsung : NEO QLED.

ARTICLE 3 : DATES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

La société SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB organise un JC “ **Tombola Q6B6**” La participation au jeu-concours se déroule du 26/06/2024 au 10/07/2024 à 14H00 sur le site de Samsung Maroc.

Sous réserve des conditions du présent Règlement, ledit jeu concours est ouvert à toute personne faisant partie de la communauté Instagram de Samsung, résidant au Maroc et disposant d’une adresse postale au Maroc. Les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ne peuvent pas participer, ainsi que les mandataires sociaux et membres du personnel direct et indirect de la société SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle, de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu, ainsi que, tous les membres de leurs familles respectives.

L’âge légal minimum de participation est de 18 ans.

La société SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB se réserve le droit de demander à tout participant de justifier le respect de ces conditions.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours et ne pourra rien réclamer et, en cas de gain, ne pourra pas bénéficier du lot ou prétendre à aucun dédommagement pour quelque raison que ce soit.

Le règlement de l'opération est déposé chez Maître Rachid SASSY, avocat au barreau de Rabat (26 avenue Okba, Agdal, Rabat) et peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne morale ou physique qui en fait la demande.

Cette demande doit s’adresser au siège social de la société SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB, et ce, à l’adresse suivante : Lotissement La Colline 2, lot 12, 4ème étage, Sidi Maarouf 20190 Casablanca.

La participation est unique, individuelle et strictement nominative.

Art. 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB propose aux visiteurs de participer au JC

Un tirage au sort sera fait le 12/07/2024 pour déterminer 1 gagnant,

Gagnant : 1 Téléviseur SAMSUNG NEO QLED “ QA55QN85DBUXMV”

ARTICLE 5 : DOTATIONS

De la totalité des participants, sera récompensé 1 gagnant.

Tout prix ne pouvant être distribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées des participants, d'une modification de ces coordonnées, ou non-respect d'une des conditions de participation ou pour toute autre raison, sera conservé par la société organisatrice.

Le prix ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelques raisons que ce soit.

Aucun document, caractéristique, options ou photographie relative au prix n'est contractuel.

La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, au prix proposé, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches selon la disponibilité et moyens. Un tirage au sort sera effectué pour dévoiler le nom du gagnant, le prix sera mis à disposition du gagnant auprès de l'agence Tribal DDB à Lotissement La Colline 2, lot 12, 3ème étage, Sidi Maarouf 20190 Casablanca

Le gagnant ne pourra réclamer son gain dans un délai qui dépasse 2 jours ouvrables à partir de la date de notification du gain.

Aucune réclamation ne sera acceptée après le 19/07/2024,

Après vérification de la validité de la participation et du gain, l'agence Tribal DDB contactera le gagnant pour entamer la procédure de récupération du gain.

A l'expiration dudit délai de 5 jours ouvrables et que le gagnant ne s'est pas présenté chez l'Agence pour faire valider son gain, le-dit gain sera considéré comme n'ayant jamais été gagné par le-dit participant et le lot sera conservé par la société organisatrice. Le-dit gagnant ne pourra rien réclamer et ne pourra pas bénéficier du lot ou prétendre à aucun dédommagement pour quelque raison que ce soit et sa participation et son gain seront considérés comme nuls et non avenue.

Art 6 : PUBLICITE

Tout Participant en participant au jeu-concours consent et autorise la société SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB, directement ou à travers ses agents, affiliés ou partie tierce et lui accorde irrévocablement et définitivement le droit de publier, sur les supports digitaux, au Maroc ou ailleurs, le nom et prénom, les vidéos, les photos, déclarations ou autre, sans qu'il soit besoin d'en obtenir des participants et gagnants un consentement additionnel et en tout état de cause sans que le participant ou le gagnant puisse exiger une rémunération ou contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de leur gain avant sa remise et l'utilisation du droit précité.

Art 7 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les Participants reconnaissent et acceptent que les données personnelles collectées, dans le cadre du jeu, objet des présentes, feront l'objet d'un traitement sous forme de fichiers papiers ou informatiques.

Elles sont utilisées par SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB, ses sociétés mères, filiales, ou ses prestataires, qu'ils soient situés au Maroc ou à l'étranger, pour la gestion des comptes des Participants et pour l'exécution des présentes.

SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB peut utiliser les données personnelles des Participants pour toute opération de marketing direct concernant les produits et services de SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB via tout support.

Sous réserve, du consentement express des Participants indiqué lors de l'acceptation du gain, SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB peut utiliser les données personnelles des gagnants pour toute opération de marketing direct via téléphone, courrier postal, réseau online ou autres etc., réalisée par SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB

SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB pourra communiquer lesdites informations à des tiers aux fins de traitement.

Vous disposez à tout moment, d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et le cas échéant de suppression ou d'opposition au traitement des données qui vous concernent et leur transmission conformément à la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles. Pour l'exercer, adressez-vous à la société SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB, Département Compliance, Lotissement La Colline 2, lot 12, 4ème étage, Sidi Maarouf 20190 Casablanca.

Art 8 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB est amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée en aucun cas.

SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation ou de l'annuler ou d'en modifier les conditions de participation ainsi que le lot en question.

Art 9 : DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'opération entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et les décisions que pourraient prendre SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement. Le règlement est déposé auprès de Maître Rachid SASSY, avocat au barreau de Rabat (26 avenue Okba, Agdal, Rabat). Le règlement complet est disponible sur simple demande écrite, séparée, à l'adresse du jeu ou sur le site hébergeant le jeu.

Art. 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La société SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de Maître Rachid SASSY, avocat au barreau de Rabat (26 avenue Okba, Agdal, Rabat).

Art. 11 : EXCLUSION

La société SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB peut annuler la ou les participations de tout participant ou gagnant n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis et aucune réclamation du participant ou gagnant ne pourra être acceptée et/ou considérée. La société SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB s'autorise également le droit de supprimer toute participation présentant des erreurs

manifestes quant à l'identité du participant ou gagnant ou ne respectant pas les conditions de participation. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

Art 12 : PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu-concours qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

Art. 13 : LITIGES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la société SAMSUNG ELECTRONICS MAGHREB ARAB dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent contrat est la loi marocaine. Tout différend né à l'occasion des présentes fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes. Aucune contestation ne sera recevable un mois après la clôture de la tombola.

Fait à Casablanca

Le 23/06/2024